

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABILES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-378  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 998 600 \$ POUR LA MISE À NIVEAU  
DES ÉQUIPEMENTS CVCA DU GARAGE MUNICIPAL**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2024-EM-378 décrétant une dépense et un emprunt de 998 600 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA du garage municipal* est de 10 163 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 027;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2024-EM-378 décrétant une dépense et un emprunt de 998 600 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA du garage municipal* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 6 mars 2024, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)